

Procès-Verbal du Conseil Municipal du

11 juin 2026 à 18 heures 30

Le onze juin deux mille vingt-six, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHARMOY, se sont réunis à la salle Charles BOURSIN de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, Monsieur MASSON Guillaume, le dix avril deux mille vingt-six, conformément aux articles L 2121-10, L2122-8, L2122-9 et L 2122-10 du Code général des collectivités territoriales.

Le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance, était de	15
Le nombre de Conseillers présents au jour de la séance, était de	15
Quorum :	8

Présents :

M. MASSON Guillaume, Mme GOUSSOT-LEPLAT Corinne, M. FAVROT Christophe, M. BOSSER Julien, Mme LE BRIS Gaëlle, Mme FAVROT Brigitte, M. BILLARD Clément, Mme DURAND Jeannine, M. ROY Denis, Mme PROVOST Priscilla, M. PEREIRA Antonio, Mme DAUPHIN-SEURIN Martine, M. BUNIEWSKI Éric, Mme VINCENT-DEBEZE Amélie et M. CLAISSE Jérémy

Secrétaires de séance :

Mme DURAND Jeannine et Mme VINCENT-DEBEZE Amélie

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30

Compte-rendu des échanges relatifs au projet de reconstruction de la salle polyvalente

M. LAVOCAT, maître d'œuvre, indique que le coût estimé pour la commune en cas d'arrêt du projet de reconstruction de la salle polyvalente, suite au refus de la subvention sollicitée et en l'absence de plan de financement alternatif, s'élèverait à 440 615,32 €.

Il présente ensuite plusieurs pistes d'économies potentielles sur le projet. Il indique notamment qu'il ne serait pas nécessaire de réaliser l'isolation et la chape, ce qui représenterait une économie estimée à 12 500 € chaque prestation. Il précise toutefois qu'une modification de la charpente engendrerait un coût supplémentaire d'environ 10 000 €.

M. LAVOCAT expose également différentes solutions permettant de réduire le coût global de l'opération.

M. le Maire informe l'assemblée qu'un rendez-vous est prévu avec une avocate lyonnaise spécialisée en droit administratif le 24 juin 2026.

Le diaporama présenté précédemment à M. le Préfet est ensuite projeté et commenté aux membres du Conseil municipal.

Alexis présente les différents éléments budgétaires relatifs au projet ainsi que les incidences financières pour la commune.

Le Maire évoque la possibilité d'une augmentation des taux d'imposition évoqué lors du rendez-vous préfectoral au regard du taux d'imposition de la commune inférieur à la moyenne. Une première simulation est présentée :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : taux actuel de 34,93 %, pouvant être porté à 37,77 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : taux actuel de 28,59 %, pouvant être porté à 30,92 %.

M. Jérémy CLAISSE quitte la séance à 19 h 20.

M. le Maire indique qu'il ne prendra pas seule la décision concernant l'avenir du projet de la salle polyvalente. Il exprime sa volonté d'organiser un référendum citoyen afin d'associer la population à cette décision.

Il précise également qu'il souhaite associer les élus minoritaires aux travaux du Conseil municipal au même titre que l'ensemble des autres conseillers.

Mme Amélie VINCENT-DEBEZE remercie pour les éléments présentés et premières pistes de leviers d'actions étudiées. Elle rappelle sa demande que les montants déjà réglés par la commune soient bien déduits des chiffres présentés comme restant à financer surestimés de fait de près de 130 000€. Alexis acquiesce et confirme l'ordre de grandeur voire un peu plus. Elle suggère que soient également détaillés et expliqués la prise en compte du remboursement des prêts relais et la récupération du FCTVA afin d'avoir la vue économique réelle du projet et des entrées de ressources futures, et en conséquence du montant réel à autofinancer ou emprunter au-delà des subventions qui seront finalement accordées ou non.

Elle demande également à Alexis et Mr Clément BILLARD si le décalage des travaux pourrait permettre un étalement des flux de trésorerie sur deux années comptables, afin notamment d'améliorer le ratio de CAF annuel, indicateur suivi attentivement par les financeurs, notamment en vue d'autres éventuels investissements.

Elle interroge également Mr Lavocat sur les conséquences d'un arrêt du projet dans la relation avec les co-financeurs, et l'existence éventuelle de clauses contractuelles permettant de limiter les conséquences financières des retards ou de la suspension du projet. Mr le maire indique que ces points seront analysés avec l'avocate.

Mme Priscilla Provost quitte la séance à 20 h 25.

Dates des prochains Conseil Municipal :

- Vendredi 10 juillet 2026
- Vendredi 4 septembre 2026

Rappel :

- Réunion publique le samedi 19 septembre 2026

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 35 minutes.